

ASSEMBLÉE DES USAGERS DE L'EAU

CONCERTATION TARIFICATION

MÉTROPOLE
GRAND LYON

eau PUBLIQUE
DU GRAND LYON

Atelier Tarification sociale

1^{er} juin 2023



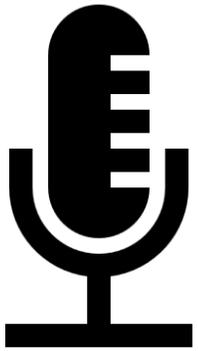
Déroulé

18h – 18h15	15'	ACCUEIL ET INTRODUCTION <ul style="list-style-type: none">- Mot de bienvenue des élus ou représentant MDL/Régie- Déroulé de la séance- Intro du sujet tarification sociale (tarification sociale aujourd'hui et pistes mises en débat)
18h15 – 19h40	20' 3 rotations : 25' 20' 20'	TRAVAUX EN SOUS-GROUPES TOURNANTS <ul style="list-style-type: none">- Introduction en grand groupe pour les 3 sujets : présentation des éléments de benchmark et des questionnements- Intervention Association Passerelles (rapport d'étonnement, point de vigilance à avoir...)- Travaux en sous-groupes (format world café : 1 à 2 tables pour chacune des pistes selon les sujets) Dans chacun des groupes, ces questionnements sont travaillés : <ul style="list-style-type: none">• En quoi c'est une piste intéressante à mettre en œuvre ? Quelles en sont les limites ? (avantages / inconvénients) autour de 4 critères principaux : 1. Rendre plus concret le droit à l'eau 2. Lutter efficacement contre la précarité de l'eau 3. Contribuer à des usages responsables 4. Équité entre les usagers (+ 5. Autres). Postit avantages / inconvénients pour chaque critère• Quelles seraient les modalités de mise en œuvre adaptées ?<ul style="list-style-type: none">- Question selon la piste- Question sur les conditions de réussite (lisibilité, faisabilité technique, combinaisons avec d'autres mesures...)• Comment financer la solidarité ? Eau paie l'eau (préconisations et points d'attention) / En s'affranchissant de ce cadre au-delà de 2025, qu'est ce qui paraîtrait plus juste ?



18h35 – 19h	25'	PREMIERS M3 GRATUITS POUR TOUS <ul style="list-style-type: none">- Éléments transmis : simulation d'impacts pour des profils de consommation différentes (les 4 simulations préparés par Béatrice + cas de l'habitat collectif (sous forme de question)+ cas des usagers non domestiques (sous forme de question)- Modalités : question sur le nb de m3 pertinents ? (rappels des niveaux de conso) > plus que le chiffre, expliquer la logique- Comment financer la solidarité :• Eau paie l'eau : avec les redistributions et reports que cela induit, quelles préconisations ? quels points d'attention ?• Si on s'affranchit du modèle « l'eau paie l'eau » pour l'après 2025, qu'est ce qui paraîtrait plus juste ?
19h – 19h 20	20'	PART FIXE REDUITE <ul style="list-style-type: none">- Éléments transmis : simulations d'impacts pour des profils de conso différentes (idem précédent)- Modalités : quel niveau de baisse ? (quels sens ils mettent derrière entre disparition totale et part plus réduite)- Comment financer la solidarité (idem précédent)
19h 20 – 19h 40	20'	AIDES PREVENTIVES <ul style="list-style-type: none">- Éléments transmis : simulations (à faire) suivant les mêmes types de ménage- Modalités : quel niveau de consommation couvert par la solidarité ?- Modalités : quelle part max du budget à consacrer à l'eau ?- Comment financer la solidarité ?
19h40 – 20h25	45'	RESTITUTION <ul style="list-style-type: none">- Table par table par un facilitateur- Vote avec les pieds pour appréciation globale de chaque piste
20h25 – 20h30	5'	CONCLUSION

Bienvenue !



Anne GROSPERRIN

Vice-Présidente de la Métropole de Lyon au cycle de l'eau
et Présidente de la régie « Eau publique du Grand Lyon »



Florestan GROULT

Vice-Président « Eau publique du Grand Lyon »

Laurence BOFFET

Vice-Présidente de la Métropole de Lyon à la participation
et aux initiatives citoyennes

Rappel des pistes de réflexion

Faire de la tarification **un des leviers** de la **mission sociale et environnementale** de la régie publique de l'eau

Un cadre de réflexion posé :

- Un périmètre ciblé sur la **seule partie eau potable**
- Une évolution tarifaire qui doit être **faisable d'ici 2025** (sans s'interdire des réflexions pour des étapes ultérieures)
- Un **équilibre économique à respecter**

Des pistes de travail pré-identifiées :

Tarification sociale

Mettre en place de premiers m3 « gratuits » pour l'ensemble des abonnés

Réduire la part fixe (abonnement)

Compléter les aides aux impayés existantes, par une aide « préventive »

Tarification environnementale

Mettre en place d'une tarification progressive

Réfléchir à un dispositif incitatif (primes aux économies) pour les usagers non domestiques

Réfléchir à une tarification saisonnière

Travaux de l'Assemblée

Contextualisation et
formation

04 mai

Atelier / PARTAGE DE L'AMBITION POLITIQUE et CADRE GLOBAL

25 mai

Atelier / FORMATION

Travail sur les
orientations des
scénarios de tarification

1^{er} juin

1 Atelier /
TARIFICATION SOCIALE

1 Atelier /TARIFICATION
ENVIRONNEMENTALE

4 juillet

Elaboration des scénarios par les services

1 Focus Groupe
USAGERS
NON
DOMESTIQUES

1 Focus Group
HABITAT
COLLECTIF

Analyse des scénarios
et proposition de
l'assemblée

12 et 26
sept.

2 ateliers / ANALYSE DES SCENARIOS PROPOSES

Visions d'avenir

17 octobre

1 ATELIER / CONTRIBUTION À UNE VISION D'AVENIR

Ce soir...



**Réfléchir sur les pistes et modalités de mise en œuvre
d'une tarification sociale de l'eau potable**

D'ici 20h30 :

- 01** Présentation des pistes de tarification sociale
- 02** Travail en sous-groupes
- 03** Restitution



01

Travail sur les pistes de tarification sociale

Tarification "sociale" : aujourd'hui au Grand Lyon



aider les personnes en situation d'impayés à payer leurs factures d'eau

- **Un prix de l'eau bas**
- **Des aides aux paiements des impayés** : le **Fond Solidarité Logement (FSL)** ne fonctionne pas très bien car :
 - il est basé sur du **déclaratif** (stigmatisation)
 - le **dossier est complexe à monter** (accès au numérique, beaucoup d'éléments à fournir, demande à reconduire annuelle, etc..)
 - il n'apporte pas grand chose du moment où **on ne coupe plus l'eau**

Depuis 2015, il y a une très **forte baisse des dépôts de dossiers**



Région	Ville	Total prix m3 d'eau	Région	Ville	Total prix m3 d'eau
Auvergne-Rhône-Alpes	Annecy	4,13 €	Hauts-de-France	Lille	3,88 €
	Grenoble	3,25 €		Dunkerque	4,99 €
	Lyon	3,19 €		Calais	4,34 €
	Valence	3,27 €	Île-de-France	Paris	3,61 €
Bourgogne-Franche-Comté	Dijon	3,83 €		Nanterre	4,28 €
	Auxerre	3,48 €		Saint-Denis	4,46 €
	Besançon	5,06 €	Normandie	Rouen	3,56 €
Bretagne	Rennes	3,58 €		Caen	3,56 €
	Saint-Malo	5,79 €		Le Havre	4,82 €
	Pontivy	4,60 €	Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	3,61 €
Centre-Val de Loire	Tours	3,05 €		Poitiers	3,57 €
	Montargis	4,41 €		Limoges	3,17 €
	Bourges	4,73 €	Occitanie	Toulouse	2,91 €
Corse	Ajaccio	4,18 €		Montpellier	3,04 €
	Corte	2,86 €		Narbonne	4,05 €
	Luri	2,28 €	Pays de la Loire	Nantes	3,49 €
Grand Est	Strasbourg	2,86 €		Le Mans	3,81 €
	Metz	3,01 €		Saint-Nazaire	4,49 €
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cannes	2,85 €
		Marseille		3,84 €	
		Nice		3,83 €	

Les pistes de réflexion

Tarification sociale

Un parti-pris : Pas de « tarif social » mais des aides aux personnes vulnérables pour ne pas stigmatiser et limiter le non-recours

Objectif : rendre plus effectif le droit à l'eau pour tous :

- Une eau potable au prix accessible pour tous
- Des aides pour les moins favorisés

Piste de travail : mise en place de premiers m3 « gratuits » pour l'ensemble des abonnés

?

Piste de travail : réduire la part fixe (abonnement)

?

> Différentes modalités possibles

Exemple : 15 premiers m3 à 0€

Exemple : Abonnement divisé par deux ou supprimé

Un équilibre budgétaire du service qu'il faut néanmoins préserver : des « redistributions » entre usagers

Les pistes de réflexion

Tarification sociale

Objectif : rendre plus effectif le droit à l'eau pour tous :

- Une eau potable au prix accessible pour tous
- Des aides pour les moins favorisés

Piste de travail : compléter les aides aux impayés existantes, par une aide « préventive »

?

- > Une aide individuelle **délivrée directement** à tous les ménages bénéficiaires
- > Un **montant fixé pour plafonner le reste à charge** du ménage au regard d'une **consommation théorique normale**
- > Une mise en œuvre nécessitant des **partenariats (CAF...)**

Différentes mesures qu'il faut aussi envisager de manière combinée



Quelques exemples pour illustrer ces pistes

Tarification préférentielle : le choix de Dunkerque

DUNKERQUE

Un tarif réduit pour les bénéficiaires de la CMU-c

(convention de transmission des données avec la CPAM)

Le tarif de la première tranche (0 à 80 m³) à moins 35%

Avantages

facture éditée réellement moins élevée que pour les autres abonnés

Un parti-pris de ne pas envisager cette approche à Lyon pour ne pas stigmatiser et limiter le non-recours

Inconvénients

- seuls les abonnés directs en bénéficient (problème des compteurs collectifs dans les immeubles non individualisés)
- rapprochement de fichiers complexe : le nom du titulaire de l'abonnement au service d'eau potable peut ne pas être celui inscrit à la CPAM comme ayant droit de la CMU-c
- coût de gestion du dispositif élevé au regard des aides accordées

Premiers m3 gratuits et progressivité : le choix de Montpellier

Premiers m3
« gratuits »

MONTPELLIER

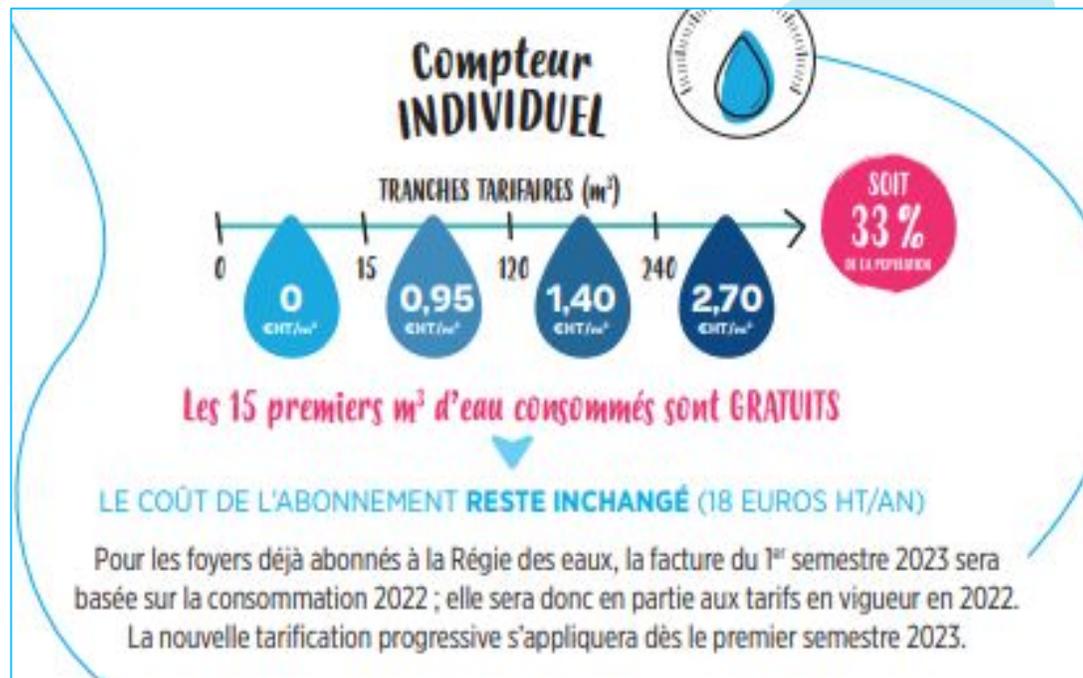
a fait le choix pour les **abonnés domestiques directs uniquement** :

15 premiers
m3 gratuits

Seconde tranche jusqu'à 120 m3
(consommation théorique d'une famille de 4 à 5
personnes)

Très forte augmentation au-delà
de 240 m3 (eau dite de confort)
Tranche 4 = Tranche 2 * 2,85

+ Un tarif unique pour les compteurs
collectifs (sans gratuité des premiers m3)



MONTPELLIER

Qui gagne ? :

- les abonnés individualisés qui consommeront moins de 240 m³/an

Statut quo ? :

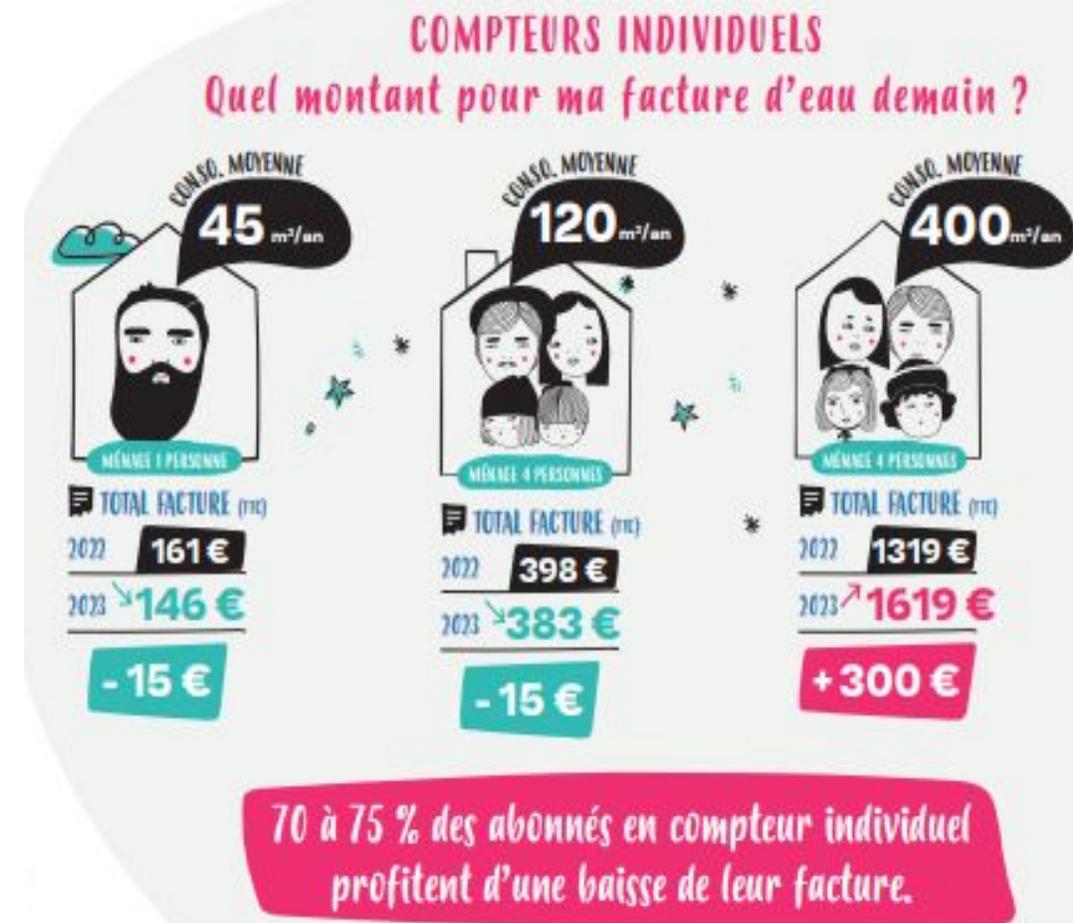
- les usagers en copropriété non individualisée

Qui perd ? :

- ceux qui gaspillent de l'eau
- potentiellement les **industriels, hôpitaux** et autres **gros consommateurs non domestiques**

Tarification progressive par tranche

Tranches tarifaires	Tarif
0 - 120 m ³	1,03 € HT/m ³
120 - 1 200 m ³	1,13 € HT/m ³
> 1 200 m ³	1,19 € HT/m ³



Tarification Sociale : demain : part fixe réduite

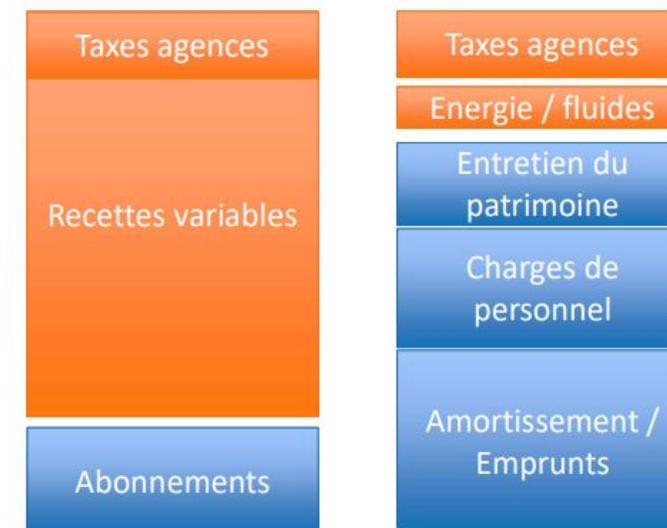
Réduire la part fixe
(abonnement)

La part fixe :

- Permet de « **sécuriser** » budgétairement le service (réduire les variations)
- La part fixe représente **24% des recettes**, soit 23 M€ / an

Les charges des services sont principalement fixes

- 80% de charges fixes
- 30% maximum de recettes fixes



Possibilités, HORS tarifs, cumulatives :

APRES LA FACTURE

= Aides aux paiements des impayés

Existe déjà

La Métropole de Lyon a fait le choix de se doter du **dispositif Fond Solidarité Logement (FSL)** en prenant en charge une partie de la facture (soumis à étude d'un dossier)

AVANT LA FACTURE

= AIDES PRÉVENTIVES : Allocation selon les revenus et la composition du foyer

GRENOBLE ALPES METROPOLE

a fait le choix de donner une aide financière versée directement aux personnes précaires, selon leurs revenus et la composition du foyer (partenariat avec la CAF)

Le modèle mis en place par GRENOBLE

- Détermination d'une consommation annuelle théorique selon la composition du foyer par la Métropole grenobloise (1p = 40 m³, 2p = 75 m³, etc...)
- Calcul théorique du poids de la facture par la Métropole (1p = 40 m³ = 40*2,93 € + 46,20 = 163,40 €TTC, 2p = ...)
- Seuil d'éligibilité : la facture d'eau ne doit pas représenter plus de 3% des ressources du ménage

Convention avec la CAF :

- La CAF détermine les **allocataires éligibles sur cette base**, re transmet la liste à la Métropole grenobloise
- La SPL (exploitant du service pour le compte de la Métropole) envoie les courriers d'informations et fait les virements

Le modèle mis en place par GRENOBLE

**GRENOBLE
ALPES
METROPOLE**

450 000 habitants,
168 000 abonnés du
service de l'eau

En 2019 : **518 368 €**
versés à 8 973
allocataires

Mise en œuvre partenariale avec la CAF :

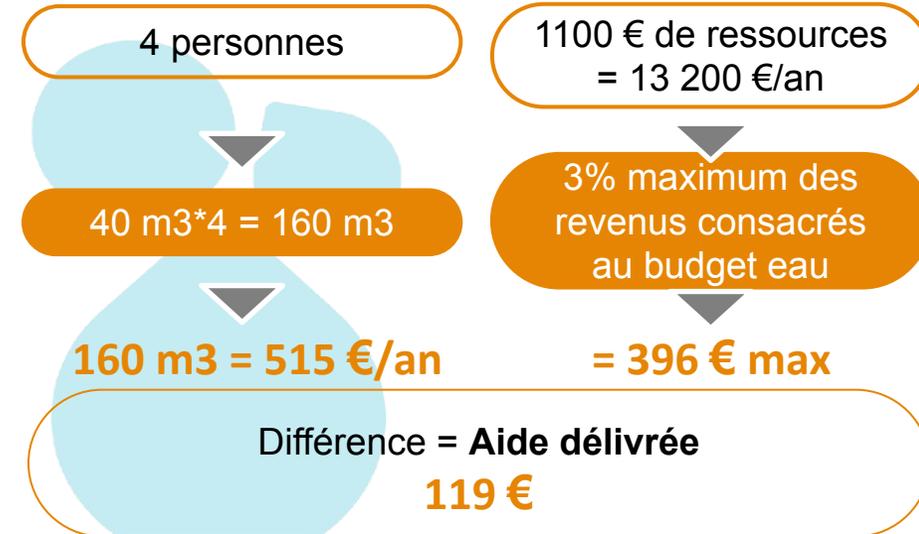
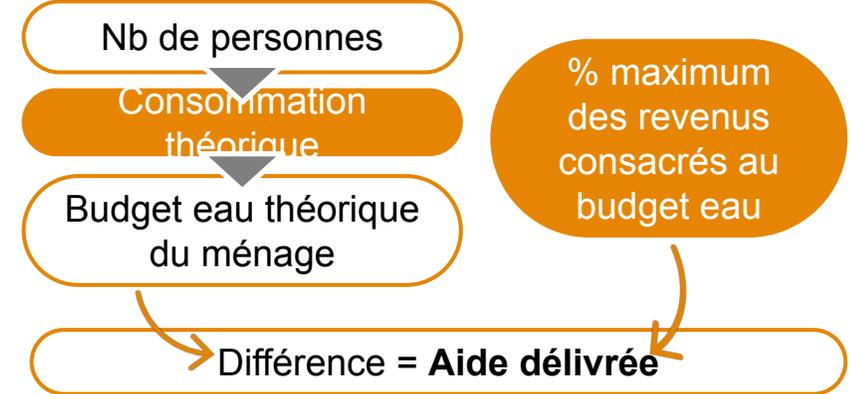
La prestation d'analyse et de transfert de données est réalisée de la CAF de Grenoble à titre gracieux.

A la demande de la CAF, les envois des aides sont réalisés par la Métropole de Grenoble pour éviter de générer des frais à la CAF

Actuellement **la Métropole de Grenoble revoit ses critères pour toucher le plus de personnes possibles**

- le dispositif présenté ne touchait que peu de personnes seules et de foyers de 2 personnes

> **Métropole de Lyon**, par extrapolation : entre **1,5 à 2 M€ d'aide**, financés par la Régie



Un regard complémentaire



Association Passerelles



02

Atelier en sous-groupes

Travail sur les 3 pistes

Des tables sur chacune des 3 pistes :

**Tables
1 et 2**

Piste de travail : **mettre en place de premiers m3 « gratuits » pour l'ensemble des abonnés**

**Tables
3 et 4**

Piste de travail : **réduire la part fixe (abonnement)**

**Tables
5 et 6**

Piste de travail : **compléter les aides aux impayés existantes, par une aide « préventive »**

Vous tournerez de table en table pour contribuer aux 3 pistes : **20 minutes par thème**

Pour chaque piste :

- **En quoi c'est une piste intéressante à mettre en œuvre ?** (avantages / inconvénients)
- **Quelles seraient les modalités adaptées ?**
- **Comment financer la solidarité** (à 2025 et en sortant de l'eau paie l'eau) ?

Des posters à compléter en enrichissant la production du groupe précédent



03

Restitution

Pour chaque thème

| Positionnement « avec les pieds »

POUR



INDECIS



CONTRE



| Synthèse par l'animateur des éléments-clés discutés et débat

| Vous pouvez changer de groupes si vous changez d'avis !

| A la fin de la séquence, on dénombrera le nombre de membres favorables / défavorables à la piste

**Piste de travail : mettre en place
de premiers m3 « gratuits » pour
l'ensemble des abonnés**

POUR



INDECIS



CONTRE



- | Quels avantages / inconvénients à cette approche ?
- | Quelles modalités adaptées ou points d'attention ?

Piste de travail : réduire la part fixe (abonnement)

POUR



INDECIS



CONTRE



- | Quels avantages / inconvénients à cette approche ?
- | Quelles modalités adaptées ou points d'attention ?

Piste de travail : **compléter les aides aux impayés existantes, par une aide « préventive »**

POUR



INDECIS



CONTRE

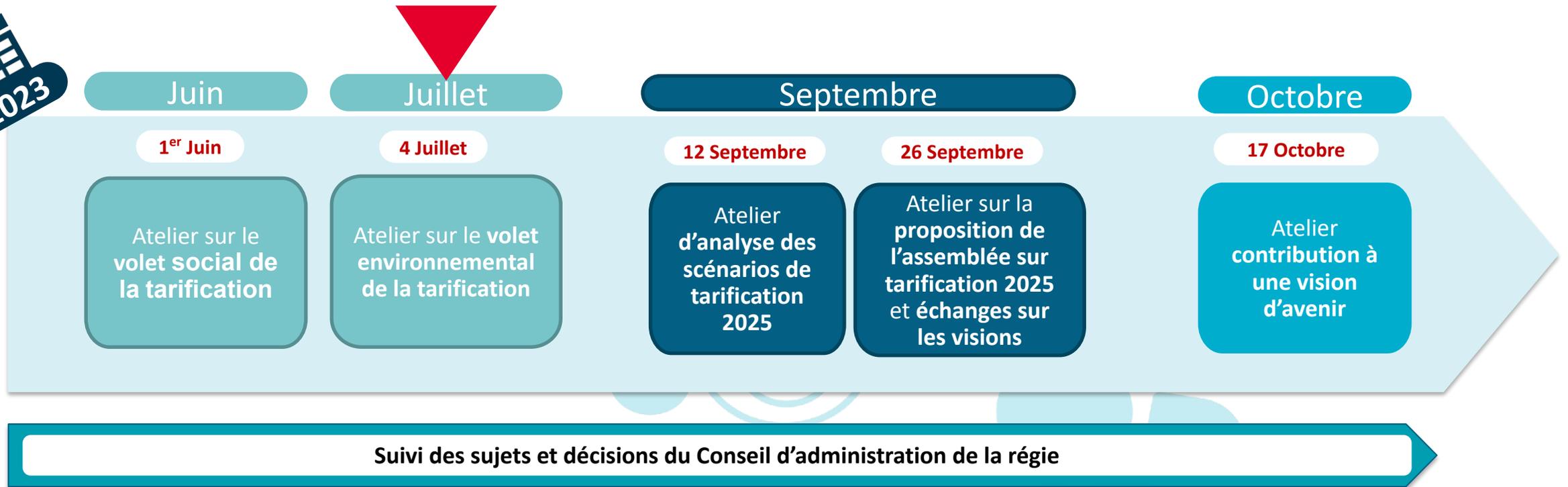


- | Quels avantages / inconvénients à cette approche ?
- | Quelles modalités adaptées ou points d'attention ?



Retour des 4 représentants des usagers au Conseil d'Administration de la régie

Suites de la démarche



Pensez à vous inscrire !

Lien d'inscription reçu par email ou nous écrire à concertation.regie-eau-potable@grandlyon.com

Pour retrouver le calendrier et tous les compte rendus : jeparticipe.grandlyon.com



**MERCI DE VOTRE
PARTICIPATION**



Annexes

Tarification Sociale : demain : 1ers m3 gratuits

Premiers m3 gratuits :

- combien ? 20, 30 ou 50 litre par jour (et par personne)

A titre d'information :
quelques ordres de grandeur



Avantages :

- **affichage sur la facture**
- les **besoins vitaux** sont couverts
 - mais pas forcément pour une famille nombreuse, car nombre de m3 alloués sont par abonnement et non par personne (le service ne connaît pas, à ce jour, la composition des foyers)

Tarification Sociale : demain : 1ers m3 gratuits

Inconvénients :

- **seuls les abonnés directs en bénéficient** (pb des compteurs collectifs dans les immeubles non individualisés)
SAUF à multiplier par le nombre de logements : information complexe à obtenir
- **réalité de la gratuité** des 1er m3 gratuits (assainissement, taxes et autres redevances)
15 m3 gratuits (comme Montpellier) = **17,33€ TTC d'économie** (23,10€ pour 20 m3)

Foyer de 1 personne :	Foyer de 2 personnes :	Foyer de 4 personnes :	Foyer de 6 personnes :
Facture actuelle 40 m3 DN 15 = 163,32 € TTC / an	Facture actuelle 75 m3 DN 15 = 265,81 € TTC / an	Facture actuelle 120 m3 DN 15 = 397,58 € TTC / an	Facture actuelle 160 m3 DN 15 = 514,70 € TTC / an
<u>soit 10,6% d'économie*</u> (14,1%)	<u>soit 6,5% d'économie*</u> (8,7%)	<u>soit 4,4% d'économie*</u> (5,8%)	<u>soit 3,4% d'économie*</u> (4,5%)

*sans compter le report des m3 gratuits sur les m3 suivants

Tarification Sociale : demain : 1ers m3 gratuits

Inconvénients :

- **report de la "gratuité" sur les m3 suivants** : potentiellement impactant sur une famille nombreuse

à titre d'information : "offrir 30 m3 gratuits" aux seuls abonnés directs, c'est 8,5 Mm3 / 26,5 Mm3 consommés par cette même population ou / 74 Mm3 consommés au total



+ de 10% des recettes à répartir sur les m3 suivants

- **non connaissance de la composition des foyers : iniquité** si on "donne" 15 m3 gratuits à une personne seule ou à une famille de 5 personnes

Si uniquement pour des personnes en situation de précarité (cas de Dunkerque)

- **identification des ayants droits :**
 - **déclaratif : stigmatisation de la pauvreté**
 - **rapprochement de fichiers : complexe** (le nom du titulaire de l'abonnement n'est pas forcément celui du fichier transmis par CPAM ou autre) et potentiellement **coûteux** au regard des réductions allouées

Tarification Sociale : demain : part fixe réduite

Inconvénients :

- **seuls les abonnés directs en bénéficient**
 - quote part faible dans les immeubles collectifs payée par les usagers
 - pour autant coût de la relève des compteurs non abonnés au service de l'eau, dans les charges de copropriété
- mettre une part fixe **réduite 50% (23,1 € TTC)** ou **à 0€ (46,2€ TTC)** **augmente la part variable et donc la contribution des grands ménages**

Foyer de 1 personne :	Foyer de 2 personnes :	Foyer de 4 personnes :	Foyer de 6 personnes :
Facture actuelle 40 m3 DN 15 = 163,32 € TTC / an PF à 0 <u>soit 18,1% d'économie*</u> (9%)	Facture actuelle 75 m3 DN 15 = 265,81 € TTC / an PF à 0 <u>soit 14,5% d'économie*</u> (7,3%)	Facture actuelle 120 m3 DN 15 = 397,58 € TTC / an PF à 0 <u>soit 11,6% d'économie*</u> (5,8%)	Facture actuelle 160 m3 DN 15 = 514,70 € TTC / an PF à 0 <u>soit 9,9% d'économie*</u> (4,9%)

*sans compter le report de la gratuité de la part fixe sur les m3

si PF à 0€ report sur les m3 de 14 M€/74 Mm3 (**report sur collectif et non domestique aussi = solidarité entre tous les usagers**) soit **en moyenne** une augmentation du m3 de **0,19€**

Aides aux impayés : la majorité des collectivités françaises (dont la Métropole de Lyon)

La Métropole de Lyon a fait le choix, **de se doter du dispositif FSL** (Fond Solidarité Logement):

- prise en charge d'une partie de la facture (soumis à étude d'un dossier)

Avantages :

- **aide réelle** : en moyenne 286 euros par dossier (en 2022)
- **bénéficiaires potentiels** : abonnés directs OU indirects

Inconvénient :

- **basé sur du déclaratif : dossier à établir** : complexe pour les personnes précaires (en forte baisse depuis 2016 : 1170 familles aidées, pour 449 en 2022)

Aides a priori : le choix de GRENOBLE

Grenoble Alpes Métropole a fait le choix,

- **d'une aide financière versée directement** aux personnes précaires, selon revenus et composition du foyer
- un partenariat avec la CAF a été mis en oeuvre

Avantages :

- **aide réelle** : fonction de la composition du foyer ET des revenus
- **bénéficiaires potentiels** : abonnés directs OU indirects
- **coût de gestion faible**
- **pas de système déclaratif**, l'usager n'a pas de démarche à faire
- **pas de gestion de données sensibles** (RGPD), la CAF s'en charge

Inconvénient :

- **Potentiellement des abonnés non référencés à la CAF : trouver d'autres organismes (DGFIP, CPAM, etc...)**